

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

DEVOIRS DU CITOYEN

Un devoir est une obligation qui peut être de nature juridique ou morale. Les devoirs constituent la contrepartie des droits des citoyens.

Le respect de la loi : les citoyens doivent respecter les lois afin de vivre ensemble dans une société organisée. C'est l'assurance que la liberté, les droits et la sécurité soient garantis pour tous. Le non-respect des lois constitue toujours une faute qui peut vous valoir de lourdes sanctions pénales.

Fraternité

Chaque citoyen doit respecter les droits des autres. Les devoirs des citoyens les uns envers les autres sont de nature juridique et morale. En plus du respect des lois, chacun a le devoir de faire preuve de civisme et de civilité.

Assistance à personne en danger

La non-assistance à personne en danger est sanctionnée par le code pénal. Lorsqu'une personne peut secourir quelqu'un qui court un risque pour sa vie et qu'elle n'intervient pas, elle peut être poursuivie pénalement sur ce fondement (il s'agit d'un délit).

Obligation scolaire

Tout enfant résidant en France doit, dès 6 ans, étudier au sein d'un établissement scolaire public ou privé, jusqu'à l'âge de 16 ans, sous peine de poursuites pénales à l'encontre des parents. L'instruction peut également être réalisée dans la famille, soit par choix des parents, soit quand l'enfant ne peut pas être scolarisé dans un établissement (éloignement géographique, maladie...). L' "école à la maison" fait l'objet de contrôles, notamment du DASEN (Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale) qui vérifie en particulier que l'enfant reçoit bien une instruction et qu'il acquiert des connaissances.

Impôts

La participation à l'effort commun est indispensable pour financer nos services publics. La police, la justice, les écoles, les hôpitaux, le ramassage des ordures sont autant d'exemples de services qui nécessitent l'impôt. Sans lui, ils pourraient être privés et donc inégaux. Par leurs contributions fiscales, les citoyens doivent participer au financement des charges supportées par l'État au bénéfice de la communauté nationale. L'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 l'exprimait déjà clairement : "Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés".

Service national : Journée Défense et Citoyenneté JDC

Les citoyens doivent participer à la défense du pays, en temps de guerre, mais aussi en temps de paix. Le service national a été suspendu en 1997, et remplacé par une journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) à laquelle s'est substituée en 2010 la journée défense et citoyenneté (JDC). En juin 2019, est expérimentée, dans treize départements pilotes, la mise en oeuvre du service national universel (SNU). Le service universel s'adresse à tous les jeunes de 16 ans. Il a pour but d'affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion nationale et de susciter une culture de l'engagement.

Être juré d'assise

Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période. Les personnes retenues pour siéger après la procédure de sélection sont obligées de siéger, sauf s'ils invoquent un motif grave qui les en empêche. Les jurés qui siègent ont des obligations et ils peuvent percevoir des indemnités compensatoires.

Plus d'information <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1540>

Obligation de témoigner

Toute personne requise pour aller témoigner devant la justice est obligée de le faire. En cas de refus, le juge d'instruction peut l'y contraindre par l'usage de la force publique. Elle peut être poursuivie pour avoir fait obstruction à la justice. En effet, toute personne qui décide de se taire commet un délit. L'obligation de témoigner s'accompagne aussi de l'obligation de dire la vérité, comme le précise le serment prêté par toute personne témoignant en justice. Le faux témoignage fait sous serment devant une juridiction est lourdement sanctionné par cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268692-est-oblige-de-temoigner-en-justice>

Que signifie « nul n'est censé ignorer la loi » ?

Cet adage représente en fait une fiction juridique, c'est-à-dire un principe dont on sait la réalisation impossible, mais qui est nécessaire au fonctionnement de l'ordre juridique. Ici, la fiction est évidente : personne ne peut connaître l'ensemble des lois. Mais dans le même temps, cette fiction est éminemment nécessaire. Les règles perdraient toute efficacité devant la facilité avec laquelle on pourrait se soustraire à leur application. Le Conseil constitutionnel, conscient de ce problème, a dans une décision de 1999 créé un nouvel objectif de valeur constitutionnelle : l'accessibilité et l'intelligibilité de la loi. C'est pourquoi l'information publique a été développée notamment avec le portail de l'administration française, www.service-public.fr, et la mise en place d'une édition électronique du Journal officiel, prévue par l'ordonnance du 20 février 2004 et effective depuis le 1er juin 2004.

<https://www.vie-publique.fr/fiches/23898-que-signifie-nul-nest-cense-ignorer-la-loi>

Sources

<https://www.vie-publique.fr/fiches/devoirs-du-citoyen>